

Décret

Générale

modern

Décret n° 2016-002/PR/MERN portant octroi d'une indemnité spéciale de sujétion au secrétaire Général.

n° 2016-002/PR/MERN

Ministère
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, CHARGE DES
RESSOURCES NATURELLES

Date de publication
4 janvier 2016

Numéro JO
n° 1 du 14/01/2016

Date du numéro
14 janvier 2016

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°48/AN/83 du 26 juin 1983 portant statut général des fonctionnaires

VU La loi n°42/AN/14 du 25 juin 2014 portant réorganisation du Ministère de l'énergie chargé des ressources naturelles

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des Membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2013-316/MTRA portant nomination du Secrétaire Général du Ministère de l'Energie chargé des Ressources Naturelles

SUR Proposition du Ministre de l'Energie chargé des Ressources Naturelles.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Une indemnité spéciale de sujétion de 300.000 FD est accordée au Secrétaire Général du Ministère de l'Energie Chargé des Ressources Naturelles ayant en charge la coordination des projets pétroliers, gaziers et électriques.

Article 2

Les dépenses visées à l'article ci-dessus seront imputables sur le budget de la SIHD.

Article 3

Le présent décret prendra effet à compter de la date du 1er janvier 2015, sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH